

## POR TANT COMPOSITION DES JURYS DU MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DU MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES comme suit :

#### Master Gestion des ressources humaines 1ère année

##### Membres du jury

Pierre CHAUDAT, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Eleonore MARBOT, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 1

Jean marc SALES, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Michel CHEZE, INTERVENANT EXTERIEUR

##### Semestre 2

Jean marc SALES, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Michel CHEZE, INTERVENANT EXTERIEUR

#### Master Gestion des ressources humaines 2ème année

##### Membres du jury

Pierre CHAUDAT, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Eleonore MARBOT, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 1

Damien TALBOT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Jean marc SALES, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

Michel CHEZE, INTERVENANT EXTERIEUR

##### Semestre 2

Jean marc SALES, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Michel CHEZE, INTERVENANT EXTERIEUR

Damien TALBOT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,  
Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 23 octobre 2025